

☐ Mme ☐ M. _____ ☐ Mme ☐ M. _____ parents de :	ANNEE 2025-2026
NOM : _____ PRENOM : _____	CLASSE : _____

FRAIS DE SCOLARITE			
Contribution mensuelle du collège (payée sur 10 mois d'octobre à juillet)	Tarif 1 'équilibre'	☐	69,20 €
	Tarif 2 'Solidarité'	☐	76,15 €
	Tarif 3 'Solidarité +'	☐	80,40 €
Un tarif aidé est attribué aux familles boursières et pour celles qui rencontrent des difficultés. La discussion est ouverte avec le chef d'établissement. Toute demande devra être justifiée (avis d'imposition, attestation CAF...)	Tarif Aidé	☐	58,95 €
Réduction accordée pour scolarisation de plusieurs enfants au sein du collège.	Nombre d'enfants	_____	
Assurance scolaire obligatoire - Individuelle Accident <i>Cotisation mensuelle (Tarif indicatif susceptible d'être modifié par notre assureur)</i>		0,80 €	☒
Forfaits livres étudiés en classe, cahiers d'exercices, fournitures et activités suivant le niveau scolaire <i>(Collège au cinéma, théâtre, spectacle, PSC1...)</i>			☒
- Casier / Prêt de livre(s) 50,00 € <i>Caution valable pour la durée de la scolarité au collège et somme restituée à la sortie du collège. Le collège se réserve le droit de conserver tout ou partie de la somme en cas de détérioration du matériel.</i>			☒
- Badge self 10,00 € <i>Caution demandée à la 1^{ère} rentrée de l'élève et restituée à son départ définitif.</i> En cas de perte ou de détérioration, l'élève devra acheter un nouveau badge auprès de la comptabilité à 15,00 €.			☒

FRAIS DE RESTAURATION :		
<u>Forfaits mensuels de demi-pension</u> (sur 10 mois)		
☐ Demi-pension 4 jours		91.50 €
☐ Demi-pension 3 jours fixes		69.10 €
☐ Demi-pension 2 jours fixes		46,20 €
☐ Demi-pension 1 jour fixe		23.40 €
<u>Externe :</u> Prix du repas occasionnel 7,20 € <i>L'élève doit avoir alimenté son compte restauration auprès du secrétariat.</i>		
<i>Nb : En cas d'absence d'au moins 3 jours consécutifs, un remboursement de 2.90 € par repas sera effectué sur justificatif.</i>		
MODE DE REGLEMENT		
(Merci d'indiquer le compte utilisé et la répartition éventuelle entre les responsables légaux).		
☒ Prélèvement mensuel sur le compte bancaire le 5 de chaque mois <i>Une fiche mandat de prélèvement doit avoir été remplie, merci d'en faire la demande en cas de modification de compte.</i>	Commun : 2 parents	☐
	Responsable 1	☐ 100 %
	Responsable 2	☐ 100 %
	Responsable 1 Responsable 2	☐ 50 % ☐ 50 %
☒ Par chèque pour le 5 de chaque mois	Nom du payeur :	☐ 100 %
		☐ 50 %

Un relevé des frais scolaires est établi en début d'année scolaire, et est payable en 10 mensualités du 5 octobre 2025 au 5 juillet 2026.

Pour diminuer les frais de scolarité, une demande de bourses nationales peut être faite en début d'année scolaire. Ces bourses sont attribuées en fonction des revenus de l'année N-1. En cas d'attribution d'une bourse, une déduction sera effectuée de la facturation, par trimestre, après la réception de notification d'attribution envoyée par les services académiques des bourses,

Fait à _____ le _____

Responsable 1

Nom :
Prénom :
Signature :

Responsable 2

Nom :
Prénom :
Signature :